

CONFIDENTIEL DÉFENSE

D8887 (2p)
Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 009560 du 09 OCT 2015

USAGE STRICTEMENT INTERNE

Le 7 mars 2000
N°50242/N

RWANDA

ASSASSINAT DU PRESIDENT HABYARIMANA : AFFIRMATIONS DU NATIONAL POST

Analyse du Service

Le Service n'est pas en mesure de confirmer les affirmations du National Post, quotidien conservateur canadien, selon lesquelles le général Paul Kagame, vice-président de la République rwandaise et ministre de la Défense, serait à l'origine, avec l'appui d'un gouvernement étranger, de l'assassinat des présidents rwandais et burundais, le 6 avril 1994.

M. Steven Edwards, correspondant permanent du National Post à New-York, prétend avoir eu accès à un rapport confidentiel des Nations-Unies daté du 1er août 1997. Ce document présenterait les conclusions d'une enquête conduite entre les mois d'avril 1996 et mai 1997 sur l'assassinat du président rwandais Habyarimana.

Selon le journaliste, ce rapport précise que l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion présidentiel rwandais, dans lequel se trouvait également le chef de l'Etat burundais, M. Cyprien Ntaryamira, aurait été commandité par le général Kagame, alors chef du Front Patriotique Rwandais (FPR), avec le soutien d'un gouvernement étranger.

En effet, jugeant l'avancée des négociations d'Arusha trop lente, le chef du FPR aurait préféré une victoire militaire claire à un hypothétique partage du pouvoir.

Le Service n'a jamais eu connaissance de l'existence du rapport confidentiel évoqué par le journaliste. Toutefois, les révélations du quotidien canadien reprennent une hypothèse avancée à l'époque des faits, selon laquelle le Falcon 50 du chef de l'Etat rwandais aurait été abattu par des éléments du FPR à son retour de Dar-es-Salaam (1).

En outre, le Service a également établi que les missiles utilisés lors de l'attentat de 1994 étaient du même modèle et de lots proches de ceux alors en dotation au sein de l'Uganda People Defence Forces (UPDF) (2).

.../...

(1) Selon l'autre hypothèse la plus fréquemment avancée, l'entourage extrémiste hutu du président Habyarimana, hostile à un partage du pouvoir, se trouve à l'origine de l'attentat.

(2) Note de Renseignement N°13112/N du 30 janvier 1998 : « Rwanda : Au sujet de l'attentat du 6 avril 1994 contre le président Habyarimana ».

USAGE STRICTEMENT NATIONAL

CONFIDENTIEL DÉFENSE

CONFIDENTIEL DÉFENSE

18887/2
Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 009560 du 09 OCT 2015

De plus, les développements actuels au Rwanda, notamment la radicalisation de la politique entreprise par le vice-président Kagame, accèdent la thèse d'une intervention du FPR.

Or, le génocide rwandais -au cours duquel périrent environ 800 000 Tutsi et Hutu modérés, en représailles de l'attentat du 6 avril 1994- demeure toujours la base de l'argumentation politique développée par le vice-président Kagame à l'égard de la communauté internationale, notamment de la France.

Dans ces conditions, si la thèse avancée par M. Edwards devait être confirmée, elle aura très vraisemblablement des répercussions majeures sur la ligne de conduite du régime de Kigali.

USAGE STRICTEMENT NATIONAL

CONFIDENTIEL DÉFENSE